



ENVIE D'AVOIR DES POULES DANS VOTRE JARDIN ? MODE D'EMPLOI



Les poules étant des animaux sociaux, il est interdit de n'en détenir qu'une seule.

Leur lieu de vie doit leur permettre d'exprimer leurs différents comportements naturels :

- Gratter et picorer le sol à la recherche de nourriture
- Prendre des bains de poussière
- Dormir sur des perchoirs de différentes hauteurs
- Avoir des contacts sociaux quotidiens

Les recommandations du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) :

- 1** Se renseigner auprès de votre commune concernant les démarches à entreprendre pour la détention de poules.
- 2** Si vous désirez détenir un coq, il serait préférable d'avoir également le consentement de votre voisinage.
- 3** Appeler le Service de l'Agriculture (SAGR) pour vous inscrire en tant que détenteur de poules : 032 889 37 00
- 4** Prévoir un enclos en plein air doté d'un poulailler tempéré et facile d'entretien ainsi que d'un pré. La surface de base d'un poulailler pour **2 à 6 poules** est d'au moins **2 m²** avec en plus une **aire de sortie de 20m²** avec une hauteur intérieure de 1m50 minimum!
- 5** Aménagement intérieur du poulailler :
 - **Divers perchoirs** installés à différentes hauteurs au minimum à **50 cm** du sol.
 - Espace aérien suffisant pour **permettre des vols** sur de courtes distances.
 - **Litière** (paille, sciure..) **sèche et meuble** au sol pour picorer et gratter.
 - Possibilité de prendre un **bain de sable**.
 - **Nids** pourvus de litière et fermés sur au moins trois côtés (1 pour 5 poules au minimum).
 - Poulailler éclairé par **la lumière naturelle du jour** et doté d'une bonne aération.
 - Eau et aliments adaptés aux besoins de l'espèce (aliment unique pour poules, grains, aliments frais).
- 6** Enclos extérieur attenant au poulailler:
 - Il doit être totalement fermé par un grillage constitué de petites mailles (max 2cm de large) et résistant aux attaques du renard ou autres prédateurs.
 - Le dessus de cet enclos doit être pourvu d'un toit rigide (ex : tôle ondulée). Ce jardin d'hiver est très important en cas de grippe aviaire et de mauvais temps.
- 7** **Diverses aires de sortie** pouvant être utilisées en alternance, **couvertes d'herbe** et offrant des cachettes.
- 8** Les soins :
 - Il est conseillé de **vermifuger vos poules au moins 1 fois par an**, selon les conseils de votre vétérinaire.
 - Afin de limiter les **parasites externes**, vous pouvez ajouter un peu de **poudre antiparasitaire** ou **terre de diatomée consommable** dans le sable fin où vos poules ont l'habitude de se « poudrer ».
 - Pour plus d'information : <http://www.blv.admin.ch>

Février 2018 SCAV, rue Jehanne-de-Hochberg 5, CH-2001 Neuchâtel 032 889 68 30

